

# Réponse des auteurs du rapport "Vers une sécurité alimentaire durable : enjeux, initiatives et principes directeurs" aux associations.

2 FEVRIER 2022

## Auteurs et autrices

FRANCE CAILLAVET  
NICOLE DARMON  
CHRISTOPHE DUBOIS  
CATHERINE GOMY  
DOUDJA KABECHE  
DOMINIQUE PATUREL  
MARLÈNE PERIGNON

L'objectif principal de notre rapport était de proposer des principes directeurs pour promouvoir une sécurité alimentaire durable, ce qui a nécessité de dresser un état des lieux de l'insécurité alimentaire en France et des réponses qui y sont apportées. Celles-ci prenant majoritairement la forme d'une aide alimentaire consistant à distribuer des denrées en nature, cette aide a nécessairement été l'objet d'une attention plus détaillée.

Lors d'une réunion de présentation du rapport, plusieurs représentants d'associations agissant dans le domaine de l'aide alimentaire ont souligné l'intérêt du rapport quant à sa capacité à « ouvrir le nécessaire chantier de lutte contre la précarité alimentaire et matérielle » mais nous ont reproché :

- 1. de dresser des « constats erronés, approximatifs ou très partiels » « sans avoir pris la peine d'échanger » avec les associations, et ainsi alimenter des « débats théoriques » ;
- 2. de négliger le rôle d'accompagnement social des associations, et de ne pas mentionner que l'aide alimentaire est considérée comme « une porte d'entrée » et même « un levier d'inclusion sociale » pour les personnes précaires ;
- 3. d' « ignorer la diversité des sources d'approvisionnement » des associations et ainsi surestimer le lien entre aide alimentaire et gaspillage ;
- 4. de ne pas reconnaître « l'économie circulaire vertueuse » dans laquelle s'inscrirait « le lien entre gaspillage et précarité alimentaire » ;
- 5. de créer des clivages entre les structures.

## **Voici nos réponses :**

**1. En ce qui concerne les constats**, notre analyse a mobilisé des concepts (insécurité alimentaire, alimentation durable...) dont les définitions ont fait l'objet de rapports d'expertises et de réunions de consensus. Elle s'est appuyée sur un large corpus de données de formats (articles, ouvrages, thèses, mémoires, rapports d'études, sites internet, ...) et d'origines diverses. L'ensemble de ces sources est clairement référencé dans le document. Nous avons accordé une attention particulière à la littérature concernant la sécurité alimentaire, les inégalités sociales de santé et en matière d'alimentation et de nutrition, la lutte contre la précarité alimentaire, aux rapports d'études menées par des institutions telles que l'Anses, l'IGAS, Santé Publique France, le CNA, l'ONPES, l'INSEE, la DREES, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, et, bien sûr, aux textes de loi... Au-delà de ces sources officielles, nous avons aussi examiné plusieurs rapports publiés par les ONGs elles-mêmes (associations habilitées à distribuer de l'aide alimentaire et associations de lutte contre la pauvreté telles que le Secours Catholique, le Secours Populaire français ou ATD Quart Monde), ainsi que certaines ressources comme la plateforme PrecaAlim de recensement de nombreux dispositifs dédiés à la lutte contre la précarité alimentaire. Ainsi, compte tenu de la richesse et de l'abondance de ces sources, dont certaines étaient de surcroît relativement récentes, mais aussi de nos expertises reconnues, nationalement et internationalement, chacun.e dans nos champs disciplinaires respectifs, sur la thématique de la précarité alimentaire, il n'a pas été choisi de mener d'entretiens supplémentaires auprès du monde associatif.

**2. Concernant le rôle social** associé à l'aide alimentaire par les politiques publiques sociales, nous ne le négligeons pas. Utiliser l'accès à l'alimentation comme un moyen d'orienter les personnes en situation de précarité vers un accompagnement social peut se justifier du fait du rôle éminemment social de l'alimentation et de sa contribution à l'expression de l'identité culturelle des individus. La loi Egalim indique que « l'aide alimentaire consiste à fournir des denrées et à proposer un accompagnement à des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale », contribuant ainsi au « développement de leurs capacités ». Néanmoins, il n'est pas prouvé que la fourniture de denrées en nature soit nécessaire à la réalisation de cet accompagnement. En outre, nous pensons qu'un accompagnement adapté pourrait être entravé par les contraintes administratives, matérielles et logistiques qui pèsent sur ces distributions de denrées.

**3. En ce qui concerne la diversité des sources d'approvisionnement**, nous ne voyons pas en quoi elle a été ignorée dans notre rapport. Le tableau 1 indique clairement les différents types de provenance des denrées, en les quantifiant. Nous avons d'ailleurs échangé à ce propos par email en avril 2021 avec les Restaurants du Cœur, la Fédération française des Banques alimentaires et le Secours populaire pour demander confirmation des informations figurant dans le rapport de l'IGAS à propos des tonnages collectés et distribués. Les volumes étaient parfaitement concordants et nous avons donc conservé les statistiques du rapport IGAS.

**4. En ce qui concerne l'économie circulaire vertueuse dans laquelle s'inscrirait le lien entre gaspillage et aide alimentaire,** il nous semble que cette affirmation nécessite d'être étayée. Notre rapport a souligné le manque de données factuelles et l'absence d'analyse environnementale qui pourrait permettre d'évaluer de façon robuste la durabilité des dispositifs d'aide alimentaire. Trop souvent, le concept d'économie circulaire<sup>[1]</sup> est réduit à une optimisation de la gestion des déchets et ne prend pas en compte un élément majeur qui est la prévention de la production de déchets. Notre rapport ne remet pas en question l'importance de limiter le gaspillage alimentaire, mais souhaite attirer l'attention sur la nécessité de développer des mesures préventives, visant à limiter en amont la surproduction due à nos choix de systèmes alimentaires, au lieu de miser principalement sur la gestion des surplus.

**5. Concernant les clivages qui résulteraient de la mise en avant des limites du système d'aide alimentaire,** nous souhaitons préciser que ce rapport fait état de la situation et n'apporte aucun jugement quant au travail considérable effectué par les bénévoles et les salarié.es des associations d'aide alimentaire. Au contraire, il mentionne clairement que les choix faits en matière de politiques publiques font reposer sur les associations tout le poids de la mission opérationnelle. Dans notre rapport, il ne s'agissait pas de pointer du doigt les points faibles de certains dispositifs en particulier ni de les comparer, mais de synthétiser les constats des limites du système actuel d'aide alimentaire, qui ont déjà fait l'objet de rapports mais qui ne sont pas suffisamment connus du grand public. Notre objectif est d'ouvrir une réflexion plus large à l'ensemble de la société, de proposer des principes directeurs pour un système favorable à une sécurité alimentaire durable et ainsi de construire les bases d'un débat constructif.

**En conclusion,** nous ne pouvons que constater l'incapacité, depuis plus de 30 ans, des gouvernements successifs et des dispositifs existants à juguler l'insécurité alimentaire et l'ensemble de ses effets négatifs sur les personnes et sur la société. A ce titre, la démultiplication actuelle des formes d'aide alimentaires dites « innovantes » est une preuve en elle-même du besoin de repenser l'ensemble du système. Face à ce constat et aux urgences environnementales et sanitaires, nous ne faisons que défendre l'idée qu'il est grand temps de réfléchir à la mise en place rapide d'un dispositif de droit commun qui permettra un accès à une alimentation plus durable pour l'ensemble de la population, intégrant comme cela est préconisé depuis longtemps dans le domaine de la santé publique un volet curatif (réservé aux situations d'urgence dont le nombre et l'intensité devraient progressivement décroître) et un volet préventif qui devrait s'établir selon un principe d'universalisme proportionné.

---

[1] L'économie circulaire devrait être appréhendée dans sa globalité, à savoir : « un système économique d'échange et de production qui à tous les stades du cycle de vie des produits vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources, à diminuer l'impact sur l'environnement tout en permettant le bien-être des individus, dans lequel la valeur des produits, des matières et des ressources est maintenu dans l'économie aussi longtemps que possible et la production de déchets est réduite au minimum » (cf norme AFNOR XP X30-901).

Il s'agit d'ouvrir le débat sur le rôle de l'ensemble des parties prenantes :

- les particuliers, sans oublier les personnes en situation de précarité
- les travailleurs sociaux, acteurs de l'aide alimentaire, associations de lutte contre la pauvreté,
- bénévoles issus de la société civile
- les acteurs privés de la chaîne alimentaire (agriculteurs, transformateurs, distributeurs, restaurateurs ...),
- les pouvoirs publics, du national au local
- les réseaux et collectifs militants, ONG, syndicats
- les chercheurs et universitaires.

Nombre de ces acteurs s'accorderont à dire que l'aide alimentaire n'est pas la solution optimale pour prévenir l'insécurité alimentaire, le gaspillage alimentaire, et l'exclusion sociale... Alors pourquoi ne pas tenter de repenser ensemble les rôles de chacun dans la construction d'une sécurité alimentaire durable ? Nous pensons que le projet de sécurité sociale de l'alimentation que nous décrivons dans notre rapport peut fournir une base privilégiée de réflexions et d'échanges pour nourrir des débats que nous espérons fructueux et dont nous sommes d'accord sur le fait qu'ils ne doivent pas rester purement théoriques.